

**GROUPE DE TRAVAIL**

**ENVIRONNEMENT**

**LE ROLE DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER  
DANS LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :  
ENTRE PROTECTIONS ET MISES EN VALEUR,  
QUELLES ORIENTATIONS CHOISIR ?  
(2<sup>ème</sup> PARTIE)**

Vendredi 26 Mars 2010

Monsieur SERGENT ouvre la séance et déclare que celle-ci sera consacrée à la suite du thème déjà commencé lors de la séance précédente.

Monsieur DELBECQ décrit les différentes entités paysagères qui ont été recensées sur le Boulonnais, et souligne que cette séance sera destinée à enregistrer les évolutions concernant ces entités paysagères à travers la réaction des personnes présentes.

Monsieur GEIB souligne la richesse des paysages du Boulonnais même s'il faut relever un choix de photos avantageux.

Souvent, les personnes visitant le Boulonnais sont surpris par la diversité et la qualité des paysages.

Sur le littoral, Olivier DELBECQ mentionne particulièrement la station de Wimereux et souligne que ce secteur est sujet à un recul du trait de côte. Les falaises de la Crèche sont très emblématiques du littoral boulonnais comme le montrent de nombreuses photos à caractère touristique.

Monsieur SCOURNAUX souligne que cette évolution du trait de côte a pour conséquence qu'on ne peut construire facilement.

Monsieur FERNAGUT mentionne la présence d'un Plan de Prévention des Risques avec la couleur rouge concernant la falaise.

Monsieur CLABAUT, quant à lui, estime qu'il y a moins d'érosion dans le secteur des Dunes de la Slack que dans celui de Wissant. C'est cependant un secteur qui connaît beaucoup de mouvements avec de la houle, un peu d'érosion, et donc un secteur appelé à évoluer.

Monsieur DEBOMBOURG signale que l'on est confronté dans le Boulonnais à l'implantation d'entreprises ou d'habitat sur des crêtes lointaines qui sont hors d'échelle. C'est particulièrement l'exemple de la zone de la Trésorerie.

Monsieur SCOURNAUX relève qu'il faut conserver une taille des habitations qui soit proche de celles existantes.

Monsieur FERNAGUT indique que c'est pour cela qu'une ZPPAUP a été instaurée à Wimereux.

Monsieur DELHAY s'interroge sur le fait de savoir si la construction en bois est vraiment adaptée à une installation en bord de mer.

Monsieur FERNAGUT souligne que la ville de Wimereux souhaiterait faire classer la crèche mais cela suppose de mettre d'accord les communes de Boulogne sur Mer et de Wimille.

Il indique encore qu'un groupe de travail de remise en état du Fort est effectué avec l'association du Fort de la Crèche.

Dans ce secteur, Monsieur DEBOMBOURG, estime qu'il reste des éléments hétéroclites comme un stade de football, un refuge animalier. Ce secteur là n'est pas correctement mis en valeur.

Monsieur CLABAUT souligne que deux blockhaus risquent de tomber à la mer.

Monsieur DELHAY évoque la possibilité de stationnement des camping-cars au Moulin Wibert.

Monsieur DELBECQ met en valeur la restructuration des immeubles du Chemin Vert qui constituent également une perspective lorsque l'on est dans le secteur de la Crèche.

Monsieur GEIB estime qu'il y a bien entre la voie ferrée et la Légion d'honneur un espace en devenir sur lequel il convient de s'interroger.

***La deuxième entité paysagère est l'agglomération de Boulogne sur Mer.***

Monsieur DELBECQ fait valoir l'élément structurant que constitue l'Axe Liane avec notamment le projet des Berges de la Liane qui doit nettement améliorer la perception de cette entrée d'agglomération.

Il met également en valeur la présence de parcs urbains au Portel et à Outreau.

Se pose sur l'agglomération de Boulogne sur Mer la question de l'enfouissement des réseaux.

Monsieur DELBECQ rappelle que l'on oublie vite puisque personne ne parle du changement majeur de perspective qu'induit la disparition de la Comilog.

Monsieur DELHAY regrette qu'il n'y ait pas de liaisons naturelles entre l'anse du pont Pittendal et Saint Léonard.

Monsieur DEBOMBOURG indique que de Saint Martin, on a un panorama superbe avec un habitat assez typique.

Selon lui, il ne faut pas oublier ce que c'est un port. Il n'est pas sûr qu'il faille faire pénétrer la végétation jusqu'au port.

Monsieur SERGENT indique néanmoins qu'il faut distinguer le port qui doit effectivement rester minéral et la Liane qui peut se voir border d'un environnement vert.

Monsieur DELBECQ confirme d'ailleurs que le projet Eperon-République respecte tout à fait cet esprit très minéral.

***Entité paysagère suivante, le Plateau d'Equihen avec Alprech.***

Il est important de sauvegarder la coupure d'urbanisation du vallon de Ningles.

Monsieur DELBECQ rappelle que dans le document d'urbanisme de 73, le Schéma directeur d'urbanisation était prévu sur 1.000 hectares de zones constructibles.

Madame CANOVA-RAMET fait remarquer que les lotissements réalisés par un promoteur belge seraient mal intégrés.

Monsieur SCOURNAUX confirme que c'est une verrue.

Monsieur GEIB indique que dans ce secteur, il y a de plus en plus d'abandon de l'activité agricole.

Monsieur DELHAY souligne la qualité du vallon de Ningles qui est à préserver.

Madame CANOVA RAMET indique que ceci est en partie en zone Natura 2000.

Monsieur SCOURNAUX évoque le camping de Le Portel.

Monsieur DELBECQ rappelle que ce camping a été racheté, puis restauré en partie. Le Conservatoire a racheté le Fort voisin qui a été réhabilité.

Monsieur SCOURNAUX souligne que ce camping a un impact visuel marqué à partir de la mer car il insiste sur l'importance de faire attention au ressenti depuis la mer.

Monsieur DELHAY s'insurge contre les mobil-homes qui dénaturent le paysage.

Monsieur DELBECQ insiste néanmoins sur l'intérêt social de ce camping.

***L'entité paysagère suivante concerne du Mont Saint Frieux au massif d'Ecault.***

Ce sont de grands massifs dunaires très bien protégés.

Monsieur SERGENT souligne qu'il est très bien qu'au Nord comme au Sud de l'agglomération Boulonnaise, il y ait des trouées paysagères.

Monsieur DELHAY regrette qu'il n'y ait pas de liaisons à caractère public entre le Nord et le Sud de ces deux massifs.

Madame CANOVA RAMET précise que Holcim termine son exploitation actuelle sur les coteaux.

Le Conservatoire des sites va travailler sur ce secteur. Il y a un enjeu à terme sur la carrière en terme d'exploitation à des fins de loisirs.

Monsieur GEIB indique à cet égard que l'exploitant a prévu un seul passage dans le coteau, de manière à réduire les conséquences sur les perspectives. Il s'agit là d'un progrès.

Au bas de ce coteau, il y aurait effectivement des espaces à reconquérir :

**La basse Vallée de la Liane**, notamment les communes de Samer, Carly, Hesdigneul.

Il faut noter l'impact de certains lotissements dans le paysage. Le paysage peut se transformer parfois à cause de petites opérations. Cela concerne également **le Val d'Echinghen ou la Vallée de Wimereux**.

Dans ces secteurs, il y a une richesse du patrimoine des fermes.

Monsieur DELHAY déplore que l'ancien chemin reliant Isques à Echinghen, via Saint Léonard, ne soit plus praticable car les agriculteurs ont récupéré son emprise à plusieurs endroits.

Monsieur CLABAUT indique que cela est peut être la conséquence de regroupements des exploitations agricoles.

Monsieur DEBOMBOURG indique que les haies se trouvaient auparavant sur des coteaux pentus, mais certaines de ces haies ont disparu.

Monsieur DELHAY regrette l'urbanisation du ruisseau d'Echinghen qui s'étend sur deux kilomètres.

Monsieur GEIB confirme que l'abandon de l'exploitation des coteaux, et donc l'apparition de boisements se confirme.

***Les entités paysagères suivantes sont les monts et vallons entre Slack et Wimereux, essentiellement dans la Communauté de communes de la Terre des deux Caps.***

Pour ce qui est du territoire du SCOT du Boulonnais, cela concerne essentiellement Wimille, le marais de la Slack concerne essentiellement la Terre des deux Caps.

**La forêt de Boulogne sur Mer** a un impact majeur de par sa taille.

S'agissant de la percée de la RN 42, Monsieur DEBOMBOURG indique que les constructeurs de route font souvent des talus qui sont très larges et qui ne sont pas soignés.

**La moyenne vallée de la Liane** est classée en ZNIEF.

Il y a des espaces bocagers, cultivés et boisés.

**Le glacis de Verlincthun** : Monsieur SCOURNAUX relève la patine du temps sur les habitations qui vieillissent mal. Par ailleurs, il regrette que dans certains villages, des lotissements viennent s'agglutiner autour de l'église, supprimant des perspectives.

Monsieur PLOUVIN relève qu'il sera difficile de faire comprendre aux Maires qu'ils doivent construire en centralité du village mais qu'ils ne peuvent construire autour de l'église.

Monsieur DELBECQ souligne que c'est souvent le mode opératoire qui est en cause, puisque d'un seul coup, arrivent quinze à vingt maisons qui ne s'intègrent pas facilement dans le paysage.

***Autres entités paysagères, la Région de Colembert qui est un paysage un peu plus vallonné puis la forêt de Desvres qui constitue également une entité importante.***

Mademoiselle BARBET indique que les bords de forêt sont de plus en plus jonchés de détritrus.

**Le bocage du fond de la Boutonnière** : Selon Monsieur LEDUC, celui-ci n'évolue pas défavorablement. Les gens y font même davantage attention.

Monsieur CLABAUT relève néanmoins un problème d'entretien des berges. Il y a peut être un problème d'information vis-à-vis des propriétaires.

Mademoiselle BARBET souligne qu'il y a un plan de restauration et d'entretien de la Liane et des affluents qui est réalisé par le Symsageb et qui sera mis en place début 2011.

Monsieur GEIB indique qu'il y a des auréoles bocagères qui disparaissent.

***Les paysages suivants sont les coteaux de Colembert et Hermelinghen, puis de Nabringhen à Lottinghen et enfin le haut Pays Boulonnais.***

Le Haut Pays Boulonnais qui est un paysage d'open field avec en arrière plan les éoliennes, éoliennes peu nombreuses qui s'intègrent plutôt bien dans le paysage, indique Monsieur DELBECQ.

Monsieur BENTZ souligne qu'il faut s'efforcer de reconstituer les haies dans ces paysages où elles ont parfois disparu, cela permettra également de favoriser l'émergence de la filière bois.

Monsieur SERGENT conclut la séance en soulignant que si l'assistance n'était pas très nombreuse, la qualité était présente comme l'indique les nombreuses remarques qui ont été effectuées.

Il donne rendez-vous aux personnes présentes le 03 mai pour une prochaine séance.

**Etaient présents :**

Monsieur Pascal SCOURNAUX	DREAL Nord-Pas-de-Calais
Monsieur Jean-Claude DELHAY	Président du syndicat d'assainissement de Pont de Briques
Monsieur Joël FERNAGUT	Adjoint au Maire de Wimereux
Monsieur Claude BAILLY	Maire de Samer
Mademoiselle Frédérique BARBET	Commission locale de l'eau du Boulonnais
Monsieur Alain-Claude DEBOMBOURG	Adjoint Chef du SDAP 62
Monsieur André LELEU	Maire de Lottinghen
Monsieur Philippe CLABAUT	Adjoint au Maire de Selles
Monsieur Alain LEDUC	Maire de Brunembert
Monsieur Thierry CLETON	Vice-Président de la Communauté de communes de Desvres-Samer
Monsieur Lionel ROUILLE	Responsable du service Développement – Communauté de communes de Desvres-Samer
Madame Cécile NOWACKI	Chargée des dossiers PLU – Conseil Général du Pas-de-Calais
Madame Catherine CANOVA-RAMET	Chef de service Patrimoine Naturel – Environnement – Communauté d'agglomération du Boulonnais
Monsieur André BODART	Maire d'Hesdigneul – Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais
Madame Murielle DELATTRE	Adjointe au développement durable – Mairie de Saint Etienne au Mont
Monsieur Thierry BENTZ	Conseiller délégué – Mairie d'Hesdin l'Abbé
Monsieur Lilian DACQUIN	Adjoint au Maire de Desvres